



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DU PLAN

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE



INS - NIGER



**METADONNEES DES INDICATEURS DE MESURE DES CIBLES
PRIORISEES DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE A
L'HORIZON 2030**



JUIN 2017

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
CHAPITRE I : OBJECTIF 1- ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES	6
CHAPITRE II : OBJECTIF 2 – ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE	9
CHAPITRE III : OBJECTIF 3 – DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE SAIN ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS	13
CHAPITRE IV : OBJECTIF 4 – VEILLER A CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE EDUCATION DE QUALITE.....	19
CHAPITRE V : OBJECTIF 5 – REALISER L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES.....	22
CHAPITRE VI : OBJECTIF 6 - GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'EAU.....	26
CHAPITRE VII : OBJECTIF 7 – GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES, MODERNES ET ABORDABLES.....	29
CHAPITRE VIII : OBJECTIF 8 – PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS	31
CHAPITRE IX : OBJECTIF 9– METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION SOUTENABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION	34
CHAPITRE X : OBJECTIF 10 – REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN.	38
CHAPITRE XI : OBJECTIF 11 – VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENTS ET SOUTENABLES.....	41
CHAPITRE XII : OBJECTIF 12 – INSTAURER DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION SOUTENABLES	44
Chapitre XIII : OBJECTIF 13 – MESURES URGENTES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS	46
CHAPITRE XV : OBJECTIF 15 – PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION.....	48
CHAPITRE XVI : OBJECTIF 16 – - PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER A TOUS L'ACCES A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES	51
CHAPITRE XVII : OBJECTIF 17 – RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER	55

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été retenus lors du Sommet du Millénaire, qui s'est tenu en septembre 2000 à New York. Près de 189 États membres avaient adopté une Déclaration dite du Millénaire, dans laquelle avaient été énoncés les huit (8) OMD que les pays se sont ainsi engagés à atteindre à l'horizon 2015. Le programme du Millénaire pour le Développement visait à éradiquer la pauvreté et la faim en l'espace de quinze (15) ans dans les pays pauvres.

En 2015, à l'horizon des OMD, d'importants progrès ont été faits vers la réalisation de ces objectifs dans le monde. La proportion des personnes souffrant de la faim a été réduite de moitié et l'extrême pauvreté a reculé de presque 50 %. Le nombre d'enfants scolarisés a progressé considérablement et la mortalité infanto-juvénile a régressé. Cependant, malgré ces progrès, la lutte contre la pauvreté demeure encore une préoccupation de premier (1^{er}) plan.

Ainsi, au sommet sur le Développement Durable tenu le 25 Septembre 2015 à New York, les États membres souhaitant capitaliser les succès enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre des OMD, ont adopté un nouveau programme de Développement, les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui devrait permettre d'éradiquer complètement la faim et la pauvreté à l'horizon 2030. Ce nouveau programme, comprend 17 objectifs mondiaux, 169 cibles et environ 230 indicateurs.

Les 17 ODD et leurs 169 cibles ont une portée beaucoup plus large que les 8 OMD et leurs 21 cibles. Là où ces derniers étaient centrés principalement sur des thématiques sociales, les ODD couvrent l'ensemble des dimensions du développement durable, à savoir la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement. Par ailleurs, les OMD ciblaient essentiellement les pays en développement, en particulier les plus pauvres, alors que les ODD sont conçus aussi bien pour les pays riches que pour les pays pauvres.

Cet agenda de développement dont le slogan est : « **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030** », est ambitieux d'une part par le caractère universel des domaines de développement qu'il couvre et les pays concernés et, d'autre part par la méthodologie de mise en œuvre qui est différente de celle des OMD.

En effet, à la différence des OMD, une des innovations introduites dans l'agenda des ODD est que chaque pays devrait choisir pour chaque objectif, les cibles prioritaires, compte tenu de son contexte. L'exigence de priorisation des cibles des ODD par les pays tire son fondement de la Résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 25 septembre 2015, au point 55 de laquelle, il est énoncé que: « Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des

capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales. Il importe de ne pas perdre de vue le lien qui existe entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental ».

Toutefois, de manière globale, sur les 169 cibles que contient l'Agenda 2030, les pays ne devront porter leurs choix des cibles à prioriser que sur les cibles dites « à prioriser ». Les cibles servant de mise en œuvre qui accompagnent chaque objectif et celles de l'objectif 17 relatives au partenariat ne devront pas faire objet de priorisation. Elles sont applicables comme telles.

C'est ainsi que, sous la conduite du Ministère du Plan, sur les 169 cibles des 17 ODD, l'exercice de priorisation a porté sur seulement 100 cibles compte tenu des 40 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, des 19 cibles relatives au partenariat et des cibles de l'ODD 14 qui ne s'appliquent pas au Niger.

A la fin de la priorisation, le package national priorisé des cibles des ODD pour le prochain quinquennat (2017-2021) comprend 16 ODD, 43 cibles et 66 indicateurs. Il représente 43% des 100 cibles à prioriser et 25% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030.

Par ailleurs, l'INS a organisé un atelier de contextualisation des indicateurs en mars 2017, afin de mettre en place un canevas de suivi du progrès réalisé vers l'atteinte des cibles retenues comme prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre des ODD au Niger.

Le travail de cet atelier a consisté essentiellement pour chaque ODD à parcourir l'ensemble de ses cibles et apporter au niveau de chaque indicateur un ensemble d'informations qui peuvent être :

- l'existence ou non de l'indicateur qui permet de mesurer l'atteinte de la cible au niveau national ;
- la fréquence de production de chaque indicateur identifié au niveau national;
- la proposition d'indicateurs pertinents nationaux pour les cibles pour lesquelles les indicateurs proposés ne sont pas appréhendés au niveau du pays;
- l'Institution responsable de la collecte ou de la production de l'indicateur ;
- les insuffisances éventuelles et les observations jugées nécessaires et pertinentes sur l'indicateur.

Cet atelier qui a regroupé l'ensemble des ministères sectoriels, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ainsi que toutes les structures concernées par les indicateurs des ODD, a produit un rapport provisoire de contextualisation des indicateurs des ODD au Niger portant sur les 16¹ ODD qui concernent le Niger.

Le recoupement de l'exercice de priorisation des cibles des ODD et de l'atelier de contextualisation des indicateurs a permis de produire un rapport définitif de contextualisation des indicateurs des cibles retenues comme prioritaires par le pays. Ce rapport validé au cours de l'atelier de priorisation organisé par le Ministère du Plan retrace l'ensemble des métadonnées (développées dans ce document) qui concernent les indicateurs des cibles ODD retenues parmi celles à prioriser et des cibles de mise en œuvre.

¹ ODD 14 portant sur les ressources marines et les écosystèmes maritimes est exclu

CHAPITRE I : OBJECTIF 1- ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES

L'objectif un (1) des ODD vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif, trois cibles ont été retenues comme prioritaires. Il s'agit des cibles 1.2 ; 1.3 et 1.4, auxquelles il faut ajouter deux (2) cibles de mise en œuvre (1.a et 1.b) soit un total de Cinq (5) cibles recherchées pour atteindre cet objectif. L'atteinte de celles-ci est mesurée à travers huit (8) indicateurs dont les métadonnées sont consignées dans le tableau ci-dessous (Tableau 01).

Tableau01 : Cibles priorisées et métadonnées des indicateurs ODD1 /2030

OBJECTIF 1- ELIMINER LA PAUVRETE SOUS TOUTES SES FORMES			
Cible 1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.			
Indicateur 1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge			
Définition et méthode de calcul : Cet indicateur est la proportion de la population vivant dans des ménages dont la consommation par habitant (ou le revenu) est inférieur au seuil de pauvreté national. Il est obtenu en divisant le nombre de personnes vivant dans des ménages en dessous du seuil de pauvreté par le nombre total de personnes.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Enquête sur les conditions de vie des ménages et l'Agriculture (ECVMA).	<ul style="list-style-type: none"> - Sexe - Milieu - Statut d'occupation - Age 	Institut National de la Statistique (INS)	Trois (3) ans
Indicateur 1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays			
Définition et méthode de calcul : Il s'agit de la pauvreté multidimensionnelle, qui donne la proportion de la population souffrant au moins de trois (3) privations dans les dimensions suivantes : Biens possédés, logement, eau potable, électricité, éducation et santé.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - Enquête sur les conditions de vie des ménages et l'Agriculture (ECVMA). - Enquête Démographique et de Santé (EDS). 	<ul style="list-style-type: none"> - Sexe - Milieu - Statut d'occupation - Age 	INS	Trois (3) ans Cinq (5) ans
Cible 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.			

Indicateur 1.3.1 Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

Définition et méthode de calcul : aucune métadonnée n'est définie pour l'instant mais un proxy sera déterminé avec les structures concernées.

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Enquête sur les conditions de vie des ménages et l'Agriculture (ECVMA).	- Sexe - Milieu - Statut d'handicap - Age	- INS	Trois (3) ans

Cible 1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.

Indicateur 1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

Définition et méthode de calcul : C'est la proportion des ménages ayant accès à l'éducation, la santé, l'eau potable et les infrastructures routières.

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Enquête sur les conditions de vie des ménages et l'Agriculture (ECVMA). - Enquête Démographique et de Santé (EDS).	- Sexe - Milieu - Niveau de vie	INS	Trois (3) ans Cinq (5) ans

Indicateur 1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation

Définition et méthode de calcul : Les États reconnaissent légalement les droits de propriété légitimes par le biais de politiques, de droit et de services d'administration foncière. Les États définissent les catégories de droits qui sont considérés comme légitimes. La documentation se réfère à l'enregistrement et à la publication d'informations sur la nature et l'emplacement des terres, droits et titulaires de droits sous une forme reconnue par le gouvernement et donc légale.

c'est le rapport des personnes (adultes) ayant des droits sécurisés sur le terrain sur la population adulte totale possédant des terres

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Enquête sur les conditions de vie des ménages et l'Agriculture (ECVMA).	Urbain/ Rural, âge, sexe, statut d'occupation, profils socioéconomiques, état de pauvreté	- INS	- Trois (3) ans

Cible 1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés,

de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes			
Indicateur 1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté			
Définition et méthode de calcul : Ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté rapporté au budget de l'Etat.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données du MF, MP	- Domaines d'intervention - Populations cibles	DS Ministère des finances	ANNUEL
Indicateur 1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)			
Définition et méthode de calcul : dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) rapportées aux dépenses totales de l'Etat.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données du MF, MP	- Domaines d'intervention - Populations cibles	DS Ministère des finances	ANNUEL
Cible 1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes -femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté			
Indicateur 1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables			
Définition et méthode de calcul : dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables, rapportées aux dépenses totales de l'Etat			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données du MF, MP	- Domaines d'intervention - Populations cibles	DS Ministère des finances	ANNUEL

CHAPITRE II : OBJECTIF 2 – ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

Trois cibles sont considérées comme prioritaires pour éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (2.1 ; 2.2 ; et 2.3). A ces cibles de résultats, il faut ajouter trois autres cibles de mise en œuvre (2.a ; 2.b ; 2.c). Elles sont mesurées à travers un ensemble de onze (11) indicateurs dont les métadonnées sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau02 : Cibles priorisées et métadonnées des indicateurs ODD2 /2030

OBJECTIF 2 – ELIMINER LA FAIM, ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE, AMELIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE			
Cible 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.			
Indicateur 2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation			
<p>Définition et méthode de calcul : Les paramètres nécessaires au calcul de l'indicateur sont: le niveau moyen de l'alimentation Consommation d'énergie (DEC); un point de coupure défini comme l'exigence minimale d'énergie alimentaire (MDER); la Coefficient de variation (CV) en tant que paramètre tenant compte de l'inégalité dans la consommation alimentaire; et une inclinaison (SK) Paramètre de comptabilisation de l'asymétrie dans la distribution. Le DEC ainsi que le MDER sont mis à jour annuellement, avec la première calculée à partir des bilans alimentaires de la FAO. Le MDER est calculé comme une moyenne pondérée des besoins en énergie selon le sexe et la classe d'âge, et est mis à jour chaque année à partir des données du ratio de population de l'ONU. L'inégalité dans les paramètres de la consommation alimentaire est tirée des données des Enquêtes nationale auprès des ménages lorsque ces données sont disponibles et fiables. En raison du nombre limité d'enquêtes auprès des ménages disponibles, l'inégalité dans l'accès aux aliments, les paramètres sont mis à jour beaucoup moins fréquemment au fil du temps que les paramètres DEC et MDER1.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Enquête sur les conditions de vie des ménages et l'Agriculture (ECVMA).	<ul style="list-style-type: none"> - sexe - l'âge, - région, - milieu de résidence etc. 	INS	Trois (3) ans
Indicateur 2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience			
<p>Définition et méthode de calcul : Ce sont en réalité deux indicateurs connexes, représentant le pourcentage d'individus adultes dans la Population au niveau national (15 ans ou plus) qui ont connu des niveaux modérés ou sévères et des niveaux élevés d'insécurité respectivement, au cours de l'année précédente.</p> <p>La sévérité de l'insécurité alimentaire est définie comme la mesure dans laquelle les gens ont des difficultés à accéder à des aliments adéquats de qualité et / ou en quantité en raison du manque d'argent ou d'autres ressources. Les difficultés comprennent aussi les problèmes psychologiques associés à la lutte pour accéder à la nourriture.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité

Enquête sur les conditions de vie des ménages et l'Agriculture (ECVMA).	- sexe - âge.	INS	- Trois (3) ans
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.			
Indicateur 2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans			
Définition et méthode de calcul : Nombre (proportion) d'enfant de moins de cinq présentant un indice poids/taille inférieur à moins 2 écarts types par rapport à la taille médiane pour l'âge de la Population de référence (Enfants de moins de 5 ans)			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Enquête nutrition - Enquête Démographique et de Santé	- sexe - âge.	INS	-Un (1) an - cinq (5) ans
2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)			
Définition et méthode de calcul : Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Enquête nutrition - Enquête Démographique et de Santé	- Sexe - Age. - Région - Milieu	INS	-Un (1) an - cinq (5) ans
Cible 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.			
Indicateur 2.3 1. Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière			
Définition et méthode de calcul : L'indicateur se réfère à la valeur de la production par unité de travail exploitée par des producteurs à petite échelle. Les secteurs de l'agriculture, de la pastorale et de la foresterie. Les données seront produites par classes de taille d'entreprise			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Enquête sur les conditions de vie des ménages et l'Agriculture (ECVMA).	- sexe - âge - région - secteur	INS	- Trois (3) ans
Indicateur 2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone			

Définition et méthode de calcul : Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Enquête sur les conditions de vie des ménages et l'Agriculture (ECVMA).	- sexe - âge - région - secteur - Milieu	INS	- Trois (3) ans
Cible 2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés			
Indicateur 2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques			
Définition et méthode de calcul : L'indice d'orientation agricole (AOI) pour les dépenses gouvernementales est défini comme la part de l'agriculture dans les dépenses gouvernementales, divisé par la part de l'agriculture dans le PIB, où Agriculture se réfère aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la chasse et à l'exploitation forestière.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MAG/EL MF	- secteur	DS MAG/EL MF	Annuel
2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole			
Définition et méthode de calcul : Il s'agit de l'aide publique nette totale au développement (APD) à l'agriculture et au développement rural. les données sont exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MAG/EL MF	- secteur	DS MAG/EL DS MF	Annuel
Cible 2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement			
Indicateur 2.b.1 Estimation du soutien à la production agricole			
Définition et méthode de calcul : L'estimation du soutien aux producteurs (%) représente les transferts aux producteurs agricoles, mesuré à la ferme et exprimé en pourcentage des recettes agricoles brutes. Les transferts inclus dans l'estimation du soutien aux producteurs sont : le soutien des prix du marché, les paiements budgétaires et les coûts des recettes perdues supportées par le gouvernement et autres agents économiques.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données de routines MAG/EL/MF	- type de spéculation	DS MF DS MP	Annuel

		DS MAG/EL	
Indicateur 2.b.2 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole			
Définition et méthode de calcul : il s'agit des coûts totaux des subventions à l'exportation dans le secteur agricole.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données des comptes nationaux - Données MAG/EL	- secteur	INS DS MAG/EL	Annuel
Cible 2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires			
Indicateur 2. c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires			
Définition et méthode de calcul : L'indicateur proposé des anomalies des prix des aliments mesure le nombre de "Anomalies des prix" qui se produisent sur une série de prix des produits alimentaires donné sur une période de temps donnée.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Série des données du service IHPC	- région - ville principale	INS	Annuel

CHAPITRE III : OBJECTIF 3 – DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE Saine ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS

Au niveau de l'objectif trois (3), quatre (4) cibles ont été retenues comme prioritaires pour réaliser l'objectif. A celles-ci s'ajoutent trois cibles de mise en œuvre, soit un total de sept cibles poursuivies pour réaliser l'objectif 3 des ODD. Elles totalisent (7 cibles) quinze (15) indicateurs dont les métadonnées sont données dans le tableau ci-dessous (tableau 03)

Tableau03 : Cibles priorisées et métadonnées des indicateurs ODD3 /2030

OBJECTIF 3 – DONNER AUX INDIVIDUS LES MOYENS DE VIVRE UNE VIE Saine ET PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE DE TOUS			
Cible 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.			
Indicateur 3.1.1 Taux de mortalité maternelle			
Définition et méthode de calcul : La mortalité maternelle se définit par "le décès d'une femme survenu au cours de la grossesse ou dans un délai de 42 jours après sa terminaison, quelle qu'en soit la durée ou la localisation, pour une cause quelconque déterminée ou aggravée par la grossesse ou les soins qu'elle a motivés, mais ni accidentelle, ni fortuite"., exprimée par 100 000 naissances vivantes, pour une durée déterminée. C'est le nombre de décès maternels rapportés à l'ensemble des naissances vivantes exprimé pour 100 000 naissances vivantes.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Enquête Démographique et de Santé (EDS)	<ul style="list-style-type: none"> - Âge, - Milieu de résidence - Région 	INS	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq (5) ans
Indicateur 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié			
Définition et méthode de calcul : Pourcentage de naissances vivantes assistées par un personnel de santé qualifié pendant l'accouchement. Numérateur : Nombre de naissances assistées par un personnel de santé qualifié (médecins, infirmières ou sages-femmes) formés à la prestation de soins obstétricaux vitaux, y compris la supervision, les soins et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse, l'accouchement et la période post-partum, pour effectuer eux-mêmes des accouchements, et à prendre soin des nouveau-nés Dénominateur : Le nombre total de naissances vivantes au cours de la même période.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Enquête Démographique et de Santé (EDS)	<ul style="list-style-type: none"> - Âge - parité - Milieu socioéconomique - type de personnel de santé. - Région 	INS	Cinq (5) ans

Cible 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.			
Indicateur 3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans			
<p>Définition et méthode de calcul : La probabilité qu'un enfant soit né au cours d'une année ou d'une période déterminée et décédé avant l'âge de 5 ans, s'il est soumis aux taux de mortalité par âge de cette période, exprimé pour 1000 naissances vivantes. Le taux de mortalité des moins de cinq ans tel que défini ici n'est, à proprement parler, pas un taux (c'est-à-dire le nombre de décès divisé par le nombre de population à risque pendant une certaine période) mais une probabilité de décès découlant d'un tableau de vie et exprimé Comme taux pour 1000 naissances vivantes.</p> <p>Numérateur : Nombre de décès chez les enfants âgés de 0 à 4 ans (0 à 59 mois), répartis selon les groupes d'âge.</p> <p>Dénominateur : Nombre de naissances vivantes</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Enquête Démographique et de Santé (EDS)	<ul style="list-style-type: none"> - Milieu - Sexe - statut socioéconomique - Région 	INS	- cinq (5) ans
Indicateur 3.2.2 Taux de mortalité néonatale			
<p>Définition et méthode de calcul : La probabilité qu'un enfant née au cours d'une année ou d'une période spécifique meurt pendant les 28 premiers jours de vie complets s'il est soumis aux taux de mortalité par âge de cette période, exprimé pour 1000 naissances vivantes. Les décès néonataux (décès par naissances vivantes au cours des 28 premiers jours de vie complets) peuvent être subdivisés en décès néonataux précoces, survenant au cours des 7 premiers jours de vie et décès néonataux tardifs, après le 7ème jour mais avant le 28ème jour complet de la vie.</p> <p>Numérateur : Nombre d'enfants décédés au cours des 28 premiers jours de vie</p> <p>Dénominateur : Nombre de naissances vivantes</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Enquête Démographique et de Santé (EDS)	<ul style="list-style-type: none"> - Milieu - Sexe - statut socioéconomique - Région 	INS	- Cinq (5) ans
Cible 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.			
Indicateur 3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population			
<p>Définition et méthode de calcul : Nombre de nouvelles infections par le VIH par 1000 années-personnes parmi la population non infectée. Le taux d'incidence est le nombre de nouveaux cas par population à risque dans une période de temps donnée.</p> <p>Numérateur : Nombre de personnes nouvellement infectées dans une période de temps spécifique x 1000.</p> <p>Dénominateur : Total des personnes-années non-infectées d'exposition</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité

Système national d'information Sanitaire (SNIS)	- Populations clés - Age - Milieu - Sexe - Région	DS MSP	-Annuel
Indicateur 3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants			
Définition et méthode de calcul : Nombre estimé de nouveaux cas de tuberculose et à récurrence (toutes formes de tuberculose, y compris les cas chez les personnes vivant avec le VIH) qui surviennent au cours d'une année donnée, exprimée pour 100 000 habitants. Numérateur : Nombre de nouveaux cas de tuberculose et récurrent sur une période de temps spécifiée. Dénominateur : Nombre d'années-personnes d'exposition. (Nombre de personnes soumises au risque multiplié par le nombre d'unité de temps considéré)			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Système national d'information Sanitaire (SNIS)	- Âge, - statut sérologique, - sexe	DS MSP	Annuel
Indicateur 3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants			
Définition et méthode de calcul : Nombre de cas de paludisme pour 1000 personnes par an. Numérateur : Nombre de cas de paludisme. Dénominateur : Population totale.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Système national d'information Sanitaire (SNIS) - Enquête Démographique et de santé.	- Âge, - sexe - Milieu - saison (année et mois) - Région	INS, DS MSP	- Annuel - Cinq (5) ans
Indicateur 3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants			
Définition et méthode de calcul : Le nombre de nouvelles infections à l'hépatite B par 100 000 habitants au cours d'une année donnée est estimé à partir de la prévalence des anticorps totaux contre l'antigène de base de l'hépatite B (Total anti-HBc) et l'antigène de surface de l'hépatite B (HBsAg) positif chez les enfants de 5 ans, ajustés pour la conception de l'échantillonnage. Numérateur : Nombre de participants au sondage avec test total anti-HBc et HBsAg testé Dénominateur : Nombre dans l'enquête avec résultat total anti-Hc / HBsAg			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Système national d'information Sanitaire (SNIS)	- Milieu - exposition au vaccin antigrippal contre l'hépatite B, - exposition à trois doses de vaccin contre l'hépatite B	DS MSP	Annuel

Indicateur 3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées (MTN) sont nécessaires.			
<p>Définition et méthode de calcul : Nombre de personnes nécessitant un traitement et des soins pour l'une des MTN ciblées par la Feuille de route de l'OMS et les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé et signalées à l'OMS. Le traitement et les soins sont largement définis pour permettre un traitement et des soins préventifs, curatifs, chirurgicaux ou de réadaptation.</p> <p>1) Nombre de personnes nécessitant une chimiothérapie préventive pour au moins un PC-NTD;</p> <p>2) Nombre de nouveaux cas nécessitant un traitement individuel et des soins pour d'autres MTN.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
le système National d'information sanitaire (SNIS)	<ul style="list-style-type: none"> - Sexe, - Age - Milieu - Région 	DS MSP	Annuel
Cible 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux			
Indicateur 3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale			
<p>Définition et méthode de calcul : Femmes (15-49ans) qui utilisent une des méthodes modernes de contraception.</p> <p>Numérateur : Nombre de femmes (15-49ans) qui utilisent une des méthodes modernes de contraception.</p> <p>Dénominateur : Nombre total de femmes de 15-49ans.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Enquête Démographique et de Santé (EDS)	<ul style="list-style-type: none"> - Âge, - état matrimonial, - Milieu - statut socioéconomique - Région 	INS	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq (5) ans
Indicateur 3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1000 adolescentes du même groupe d'âge.			
<p>Définition et méthode de calcul : Nombre annuel de naissances chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1000 adolescentes dans ce groupe d'âge. Il est également appelé le taux de fécondité par âge pour les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans).</p> <p>Numérateur : Nombre de naissances vivantes chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans)</p> <p>Dénominateur : Nombre total des adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans).</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - Enquête Démographique et de Santé (EDS) - RGP/H 	<ul style="list-style-type: none"> - état matrimonial - Age - Milieu, - le statut socioéconomique 	INS	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq (5) ans - Dix (10) ans
Cible 3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la			

Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac			
Indicateur 3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)			
<p>Définition et méthode de calcul : Prévalence normalisée selon l'âge du tabagisme actuel chez les personnes de 15 ans et plus. Les «produits du tabac fumé» comprennent la consommation de cigarettes, de bidis, de cigares, de chiroots, de tuyaux, de shisha (tuyaux d'eau), d'articles pour la coupe fine (roll-your-own), de krekets et de toute autre forme de tabac fumé. Les «utilisateurs actuels» comprennent des utilisateurs quotidiens et non quotidiens de tabac fumé ou sans fumée.</p> <p>Le «tabac sans fumée» comprend le tabac humide, le bouchon, le tabac à priser, les dissolvables, le tabac sec, le gul, les feuilles lâches, les poudres rouges, les snus, les chimo, les gutkha, les khaini, les gudakhu, les zarda, les quiwam, les dohra, les tuibur, les naways, naas / naswar , Shammah, betel quid, toombak, pan (betel quid), iq'mik, mishri, tapkeer, tombol et tout autre produit de tabac renflé, retenu dans la bouche ou mâché.</p> <p>Numérateur : Nombre d'utilisateurs actuels de tabac âgés de 15 ans et plus.</p> <p>Dénominateur : Tous les répondants de l'enquête âgés de 15 ans et plus.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - Enquête Démographique et de Santé (EDS) - ECVMA 	<ul style="list-style-type: none"> - Âge, - sexe, - Milieu 	INS	<ul style="list-style-type: none"> - Trois (3) ans - Cinq (5) ans
<p>Cible 3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments</p>			
Indicateur 3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne			
<p>Définition et méthode de calcul : Pourcentage d'établissements de santé dotés de médicaments essentiels et de produits de sauvetage</p> <p>Numérateur : Nombre d'établissements avec des médicaments essentiels en stock.</p> <p>Dénominateur : Nombre total d'établissements de santé.</p> <p>NB : cette valeur permet de renseigner l'indicateur 3.b.1</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MSP	<ul style="list-style-type: none"> - Type de centre de santé, - autorité de gestion de l'établissement (public / privé), - type spécifique de médicament 	DS MSP	<ul style="list-style-type: none"> - Annuel - Ou biannuel
Indicateur 3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base			
<p>Définition et méthode de calcul : il s'agit de l'aide publique au développement nette totale (APD) consacrée à la recherche médicale et à la santé de base. Les données sont exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen.</p>			

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MSP, MP , MF, MESRI.	<ul style="list-style-type: none"> - fournisseur - bénéficiaire; - type de financement, - type de ressources fournies 	DS MSP	Annuel
Cible 3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement			
Indicateur 3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé			
Définition et méthode de calcul : Nombre d'agents de santé pour 1000 habitants Numérateur : Personnel de santé (nombre) par catégorie. Dénominateur : Population totale.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
SNIS	<ul style="list-style-type: none"> - catégorie (med) - Milieu - infranationale 	DS MSP	Annuel

CHAPITRE IV : OBJECTIF 4 – VEILLER A CE QUE TOUS PUISSENT SUIVRE UNE EDUCATION DE QUALITE

Dans le cadre de la réalisation de l'objectif quatre (4) des ODD notamment pour veiller à ce que tous puisse suivre sur un pied d'égalité une éducation de qualité, trois cibles de résultats ont été retenues comme prioritaires, qui s'ajoutent à trois (3) cibles de mise en œuvre.

Elles sont mesurées à travers six (6) indicateurs dont les métadonnées sont consignées dans le tableau ci-dessous (Tableau 04).

Tableau 04 : Cibles priorisées, indicateurs et métadonnées des indicateurs ODD4 /2030

OBJECTIF 4 – Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité			
Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.			
Indicateur 4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe			
Définition et méthode de calcul : Pourcentage d'enfants et de jeunes à la fin du primaire et secondaire premier cycle qui atteignent au moins un niveau de compétence minimum dans (a) lecture et (b) mathématiques. Le niveau de compétence minimum sera mesuré par rapport à la nouvelle lecture et calcul en numéraire. Échelles actuellement en développement. Numérateur : nombre d'enfants et de jeunes à la fin de l'enseignement primaire ou du premier cycle du secondaire qui atteint ou dépasse le niveau de compétence minimum en (a) lecture et (b) mathématiques, Dénominateur : tous les enfants et jeunes à la fin du primaire ou du secondaire premier cycle de l'éducation.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données des Ministères en charge de l'Education	<ul style="list-style-type: none"> - Âge - Milieu - Région - Sexe 	DS des Ministère des Enseignements primaires et secondaires INS	- Annuel
Cible 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.			
Indicateur 4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le Milieu de résidence et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés.			
Définition et méthode de calcul : Les indices de parité ne nécessitent pas de données supplémentaires que les données spécifiques de désagrégations d'intérêt. Ce sont simplement le rapport de la valeur de l'indicateur pour un groupe à celui de l'autre. En règle générale, le groupe probablement plus défavorisé est le numérateur. Une valeur de 1 exactement indique une parité entre les deux groupes.			

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - Données des Ministères en charge de l'éducation - ECVMA, EDS 	<ul style="list-style-type: none"> - Âge, - lieu de résidence, - Région - Sexe 	DS des Ministère des Enseignements primaires et secondaires INS	<ul style="list-style-type: none"> - Annuel

Cible 4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

Indicateur 4.6.1 Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisation et b) numératie fonctionnels.

Définition et méthode de calcul : Le pourcentage de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) et d'adultes (15 ans et plus) qui atteignent ou dépassent un niveau de compétence donné en (a) l'alphabétisation et (b) la numératie.

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - Données des Ministères en charge de l'éducation - ECVMA 	<ul style="list-style-type: none"> - SEXE, - Âge, - Milieu de résidence, - Région etc. 	DS des Ministère des Enseignements primaires et secondaires INS	Trois (3) ans

Cible 4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

Indicateur 4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]

Définition et méthode de calcul : Le pourcentage d'écoles par niveau d'enseignement (primaire, inférieur Secondaire et secondaire supérieur) ayant accès au service donné.

L'Internet à des fins pédagogiques est défini comme Internet qui est disponible pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage et est accessible pour les élèves. L'Internet à des fins pédagogiques est défini comme un réseau informatique interconnecté à l'échelle mondiale, qui fournit aux élèves un accès à un certain nombre de services de communication, y compris le World Wide Web, et transmet des courriels, des nouvelles, Les fichiers de divertissement et de données, quel que soit le périphérique utilisé (c.-à-d. pas supposé être uniquement via un ordinateur) et on peut également accéder au téléphone mobile, à la tablette, au PDA, à la machine à jeux, à la télévision numérique, etc.). L'accès peut être via une bande étroite fixe, une large bande fixe ou via un réseau mobile.

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - Données des Ministères en charge de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> - Secteur - Milieu de résidence - Région 	INS/MEP/MES /MEPT/MESRI/ MJS/MRC/AMS	Annuel

Cible 4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre

de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement			
Indicateur 4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation			
Définition et méthode de calcul : Montant de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MF ; MP ; MESRI	- secteur - type de formation	DS MESRI	Annuel
Cible 4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement			
Indicateur 4.c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné			
Définition et méthode de calcul : Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MESRI	- Par pays - bénéficiaires	DS MESRI	ANNUEL

CHAPITRE V : OBJECTIF 5 – REALISER L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

L'objectif cinq (5) de l'agenda 2030 vise à réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles à l'horizon 2030. Pour y parvenir trois cibles ont été retenues comme prioritaire par le pays, auxquelles il faut ajouter trois cibles de mise en œuvre. Le progrès réalisé vers l'atteinte de ces cibles est mesuré par indicateurs dont les métadonnées sont données par le tableau ci-dessous.

Tableau 05: Cibles priorisées, indicateurs et métadonnées des indicateurs ODD5 /2030

OBJECTIF 5 – REALISER L'EGALITE DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES			
Cible 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.			
Indicateur 5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.			
Définition et méthode de calcul : mesure si oui ou non: 1) des lois nationales existent pour promouvoir le genre et la non-discrimination à l'égard des femmes et des filles et 2) existe-t-il des mécanismes pour «appliquer et surveiller» la mise en œuvre de cadres juridiques pour chaque domaine de droit.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MPF/PE	- domaines - types de droits	DS MPF/PE	- Annuel
Cible 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.			
Indicateur 5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans			
Définition et méthode de calcul : Cet indicateur fournit la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont été mariées pour la première fois ou union avant l'âge de 18 ans. Numérateur : nombre de femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont été mariées pour la première fois ou en couple avant l'âge de 18 ans Dénominateur : nombre total de femmes âgées de 20 à 24 ans dans la population.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- EDS	- Age, - lieu de résidence, - Région	INS	- Cinq (5) ans
Indicateur 5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge			
Définition et méthode de calcul : Cet indicateur fournit la proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi une mutilation génitale / coupe (FGM / C). Numérateur : nombre de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi une MGF / C Dénominateur : nombre total de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans dans la population.			

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- EDS	- âge, - région, - Niveau d'Instruction, - Milieu résidence - Quintiles de richesse.	INS	Cinq (5) ans
Cible 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi			
Indicateur 5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative			
<p>Définition et méthode de calcul : C'est un indicateur qui mesure individuellement les décisions spécifiques des femmes (âgées de 15 à 49 ans) sur la sexualité et la reproduction. Les personnes interrogées devront fournir une réponse «oui» aux trois questions pour compter en tant que femme qui prend ses propres décisions sexuelles et reproductives. La première question porte sur la capacité de dire non aux rapports sexuels comme critique condition de l'autonomie sexuelle. La deuxième question mesure la décision de la femme concernant l'utilisation ou l'absence de contraception. La troisième question mesure la décision de la femme sur ses soins sexuels et génésiques.</p> <p>Numérateur : Ensemble des femmes de 15 à 49 participants à la prise de décision Dénominateur: Femmes en âge de procréer 15 à 49</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- EDS	- âge, - Région - quintile économique, - éducation, - état matrimonial - handicap.	INS	Cinq (5) Ans
Indicateur 5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine			
<p>Définition et méthode de calcul : Cet indicateur mesure la proportion de pays avec des lois et règlements qui garantissent l'accès des femmes et des adolescents aux services de santé sexuelle et génésique, à l'information et à l'éducation quel que soit l'âge, l'état matrimonial et sans autorisation de tiers.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données MPF/PE	NA	DS MPF/PE	- Annuel
Cible 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne			

Indicateur 5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit

Définition et méthode de calcul : L'indicateur est divisé en deux parties: (a) mesure la proportion des personnes ayant la propriété ou des droits sécurisés sur des terres agricoles parmi la population agricole totale; tandis que (b) se concentre sur la parité entre les sexes. La partie (a) et la partie (b) ne peuvent pas être considérés comme deux indicateurs différents, ils fournissent plutôt deux informations complémentaires. De plus, ils peuvent être calculés en utilisant (presque) les mêmes données, la principale différence entre les 2 parties étant seulement le dénominateur.

La «population agricole totale» est utilisée comme dénominateur de la partie (a), au lieu de la population totale, parce que la propriété ou la sécurité du droit sur les terres agricoles n'est évidemment pertinente que pour les personnes dont les moyens de subsistance reposent sur l'agriculture.

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- ECVMA	- Sexe - Milieu - types de droit - Région	INS	Trois (3) ans

5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

Définition et méthode de calcul : La définition précise de cet indicateur est: "Le cadre juridique comprend des mesures spéciales pour garantir aux femmes des droits égaux à l'accession et au contrôle des terres ". L'indicateur surveille les réformes qui donnent aux femmes des droits égaux aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et le contrôle sur les terres. Plus précisément, l'indicateur permet de suivre les progrès vers l'équité entre les sexes grâce à l'adoption de mesures spécifiques pour les femmes visant à promouvoir le droit sécurisé des femmes à la terre. L'indicateur a un Système de notation de 0 à 4, ce qui renseigne l'étape dans le cadre politique / juridique des réformes légales, comme Suit:

Score 0: Absence de cadre juridique

Score 1: une politique est en cours de développement

Score 2: Un projet de loi doit être soumis en délibération

Score 3: l'indicateur apparaît en droit primaire

Score 4: l'indicateur apparaît dans plusieurs instruments juridiques

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données du MPF/PE	NA	DS MPF/PE	Annuel

Cible 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

Indicateur 5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe

Définition et méthode de calcul : Cet indicateur est défini comme la «proportion de personnes possédant un téléphone mobile, selon le sexe». Un individu possède un téléphone cellulaire mobile s'il dispose d'un appareil de téléphonie mobile avec au moins une carte SIM active pour usage personnel. Les téléphones cellulaires mobiles fournis par les employeurs qui peuvent être utilisés pour des raisons personnelles (pour appels personnels, accès à Internet, etc.) sont inclus.

Numérateur : Population possédant un téléphone portable

Dénominateur : population totale étudiée

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- ECVMA	<ul style="list-style-type: none"> - sexe - région - Milieu - âge, - niveau d'instruction, - le statut d'activité - profession 	INS	Annuel
Cible 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent			
Indicateur 5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes			
Définition et méthode de calcul : Cet indicateur cherche à mesurer les efforts du gouvernement pour suivre les allocations budgétaires et les dépenses pour l'égalité entre les sexes tout au long du cycle de gestion des finances publiques et à les rendre publiques.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MPF/PE, MF, MP	<ul style="list-style-type: none"> - Région - Secteur 	DS MPF/PE	Annuel

CHAPITRE VI : OBJECTIF 6 - GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DE L'EAU

L'accès à l'eau et l'assainissement constitue un droit pour les populations dont la satisfaction constitue une préoccupation majeure dans les pays en voie de développement. Pour atteindre cet objectif à l'horizon 2030, trois (3) cibles ont été retenues comme prioritaires par le pays. A celles-ci s'ajoutent deux (2) cibles fixées sur la mise en œuvre des cibles de résultats, soit, un total de cinq (5) cibles pour cet objectif.

Les réalisations du progrès vers l'atteinte de ces cibles sont mesurées par six (6) indicateurs dont les métadonnées sont décrites dans le tableau ci-dessous (Tableau 06)

Tableau 06: Cibles prioritaires, indicateurs et métadonnées des indicateurs ODD6 /2030

OBJECTIF 6 – GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GERES DE FAÇON DURABLE			
Cible 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.			
Indicateur 6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité			
Définition et méthode de calcul : Population utilisant une source d'eau potable de base (sources d'eau améliorées de consommation utilisée pour la surveillance des OMD, c'est-à-dire l'eau canalisée dans l'habitation, la cour ou la parcelle; robinets publics ou Panneaux d'accès; forage ou puits tubulaires; puits creusés protégés; ressorts protégés et eaux pluviales) qui est situé sur place et disponible en cas de besoin.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- ECVMA	<ul style="list-style-type: none"> - Âge du CM, - Sexe du CM - Milieu de résidence - Niveau de vie du ménage - Instruction CM 	INS	- Trois (3) ans
Cible 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.			
Indicateur 6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement géré en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon			
Définition et méthode de calcul : Population utilisant une installation d'assainissement de base au niveau des ménages ('améliorée' les installations d'assainissement utilisées pour la surveillance des OMD, c'est-à-dire évacuer ou verser des déchets à l'égout systèmes, fosses septiques ou latrines à puits, latrines à fosses améliorées ventilées, latrines à fosse avec dalle, et les toilettes de compostage, les mêmes catégories que les sources améliorées d'eau potable utilisées pour le suivi des OMD) qui n'est pas partagé avec d'autres ménages et où les excréments sont sécurisés et disposés in situ ou traités hors site. Les services d'assainissement gérés sont calculés en combinant des données sur la proportion			

de la population utilisant différents types d'installations d'assainissement de base avec des estimations de la proportion de déchets focalisés qui sont éliminés en toute sécurité sur place ou traités hors site.

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- ECVMA	<ul style="list-style-type: none"> - Âge du CM - Sexe du CM - Milieu de résidence - Niveau de vie du ménage - Région - Instruction CM 	INS	- Trois (3) ans

Cible 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.

Indicateur 6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)

Définition et méthode de calcul : Cet indicateur reflète le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau. Il prend en compte les différents utilisateurs et utilisations de l'eau dans le but de promouvoir des impacts sociaux, économiques et environnementaux positifs à tous les niveaux, y compris transfrontalier.

Les enquêtes nationales sont structurées en 4 volets: politiques, institutions, les outils de gestion et le financement. Dans chaque composante, des questions sont définies, des options de réponse donnant des scores de 0-100. Les scores des questions sont cumulés, et chaque score de composante est également pondéré pour donner un score d'indicateur agrégé de 0-100.

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MH/A ; MEDD	<ul style="list-style-type: none"> - National - Régional 	MH/A MEDD	- Annuel

Indicateur 6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel.

Définition et méthode de calcul : Proportion de la surface des bassins transfrontaliers pour lesquels il existe une coopération transfrontalière de la gestion de l'eau. Réunions régulières des riverains des pays pour discuter de GIRE et l'échange d'informations sont requis pour qu'un cadre soit défini comme "opérationnel".

Calculé - pour toute unité spatiale (pays, région) - en tant que pourcentage de la surface totale (en km²) des bassins transfrontaliers qui ont un accord opérationnel pour la coopération dans la gestion de l'eau qui fait partie de la surface totale de Bassins transfrontaliers (km²). Données GIS sur l'étendue et l'emplacement des bassins transfrontaliers facilite l'analyse spatiale, les données correspondantes sont disponibles à l'échelle mondiale.

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - Les données spatiales (images aériennes) - Les données des 120 organisations internationales de bassin hydrographique dans le monde - Données du MH/A 	- Niveau régional	MH/A	Annuel

Cible 6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

Indicateur 6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics.

Définition et méthode de calcul : C'est le montant de l'aide publique au développement (APD) alloué à l'eau et à l'assainissement. Il est capté à travers le Système de Déclaration des Créanciers de l'Organisation pour la Coopération et le Développement économique (OCDE). Conscient que le rôle de l'APD dans la coopération internationale évolue et que diverses parties prenantes sont impliquées dans "la coopération internationale et le renforcement des capacités".

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MP/MF/MH/A	<ul style="list-style-type: none"> - Domaines - Donateurs 	MP/MF/MH/A	Annuel

Cible 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Indicateur 6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

Définition et méthode de calcul : Cet indicateur s'appuie sur des données déjà collectées par ONU-EAU sur la présence, au niveau national, de procédures clairement définies dans les lois ou les politiques pour la participation des utilisateurs du service.

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MH/A	<ul style="list-style-type: none"> - urbain Assainissement, - assainissement rural - eau potable urbaine - eau potable rurale et - promotion de l'hygiène. 	MH/A	Annuel

CHAPITRE VII : OBJECTIF 7 – GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES, MODERNES ET ABORDABLES

Pour réaliser les Objectifs de Développement Durable dans le cadre de l'accès aux services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables deux (2) cibles ont été priorisées par le pays parmi les cibles à prioriser. A celles-ci s'ajoutent les deux (2) cibles de mise en œuvre, soit un ensemble de quatre (4) cible pour cet objectif et un paquet de cinq (5) indicateurs pour la mesure de l'atteinte des différentes cibles.

Tableau 07: Cibles priorisées, indicateurs et métadonnées des indicateurs ODD7 /2030

OBJECTIF 7 – GARANTIR L'ACCES DE TOUS A DES SERVICES ENERGETIQUES FIABLES, DURABLES, MODERNES ET ABORDABLES			
Cible 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.			
Indicateur 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité			
Définition et méthode de calcul : Cet indicateur indique la proportion de la population dans un pays qui a accès à l'électricité soit par une connexion au réseau, soit par une connexion à un dispositif générant hors réseau, tel qu'un panneau solaire, une éolienne à petite échelle, une installation hydroélectrique ou un générateur.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - ECVMA - EDS - RGP/H 	<ul style="list-style-type: none"> - Âge du CM - Sexe du CM - Milieu de résidence - Niveau de vie du ménage - Région - Instruction CM 	INS	<ul style="list-style-type: none"> - trois (3) ans - cinq (5) ans - dix (10) ans
Indicateur 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres.			
Définition et méthode de calcul : Le pourcentage de la population qui utilise des combustibles non-solides et des technologies propres comme principale source d'énergie domestique pour la cuisson et le chauffage. Les combustibles non solides pour la cuisson et le chauffage comprennent l'électricité ou des combustibles gazeux (y compris les gaz de pétrole liquéfiés) ou des combustibles solides / liquides couplés à des poêles présentant des taux d'émission globaux à proximité des gaz de pétrole liquéfiés ou à proximité de celui-ci.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - ECVMA - EDS - RGP/H 	<ul style="list-style-type: none"> - Âge du CM - Sexe du CM - Milieu - Niveau de vie du ménage - Région 	INS	<ul style="list-style-type: none"> - Trois (3) ans - Cinq (5) ans - Dix (10) ans
Cible 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le			

bouquet énergétique mondial.			
Indicateur 7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie			
Définition et méthode de calcul : La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale totale est le pourcentage de la consommation finale d'énergie issue des ressources renouvelables. La consommation d'énergie renouvelable comprend la consommation de: l'hydroélectricité, les biocarburants solides, le vent, l'énergie solaire, les biocarburants liquides, le biogaz, la géothermie, la marine et les déchets. La consommation finale totale d'énergie est calculée à partir des soldes nationaux et des statistiques en tant que consommation finale totale moins la consommation non énergétique. Il est calculé en divisant la consommation d'énergie de toutes les sources renouvelables par la consommation totale d'énergie finale.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structure responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - L'Agence internationale de l'énergie - La commission des Statistiques de l'ONU (pour plus de 180 pays) - Données MEDD, ME 	<ul style="list-style-type: none"> - National - Régional 	MEDD ; ME	- Annuel
Cible 7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie			
7.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars			
Définition et méthode de calcul : Les estimations des émissions de CO ₂ (et autres GES) sont basées sur les émissions incorporées dans la production d'un produit final et allouées au pays où se produit la consommation finale. En tant que tel, le cadre comptable déplace la «responsabilité», du point de vue comptable, au consommateur, par opposition aux mesures conventionnelles, axées sur la perspective du producteur. Le CO ₂ total (ou autre GES) incorporé dans la demande finale d'un pays donné i peut être estimé comme suit: $\text{Con_CO2j} = \text{CO2} * (1-A) - 1 * \text{DFDi}$			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données du MP	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - chasse - foresterie, - pêche - mines - Carrières - Fabrication 	DS MP	Annuel
Cible 7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent			
Indicateur 7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable			
Définition et méthode de calcul : Ensemble des Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données du MP	NA	DS MP	Annuel

CHAPITRE VIII : OBJECTIF 8 – PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS

Le tableau ci-dessous (Tableau 08) résume les métadonnées des indicateurs retenus pour la mesure des cibles de l'objectif huit (8) des ODD. Trois des cibles à prioriser par les pays ont été considérées comme prioritaires et suffisantes pour promouvoir la croissance économique soutenue, partagée et durable et le plein emploi productif et un travail décent pour tous, auxquelles il faut ajouter les deux (2) cibles de mise en œuvre, soit cinq (5) cibles au total.

Tableau 08: Cibles prioritées, indicateurs et métadonnées des indicateurs ODD8 /2030

OBJECTIF 8 – PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ECONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGEE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DECENT POUR TOUS			
Cible 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.			
Indicateur 8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant			
Définition et méthode de calcul : Cet indicateur est calculé comme le produit intérieur brut (PIB) nominal converti en dollars internationaux en utilisant les taux de change de parité de pouvoir d'achat (PPP) divisés par la population totale. Le PIB peut être mesuré à l'aide de l'approche des dépenses ou du revenu en tant que PIB = Consommation + Investissement brut + Dépenses gouvernementales + (Exportations-Importations) ou PIB = Rémunération des salariés + Loyer + Intérêt + Revenu du Propriétaire + Bénéfices de l'entreprise + Impôts indirects + Dépréciation + Revenu net des facteurs étrangers. La population comprend des personnes de tous âges habituels vivant dans le pays pendant la période de référence, quel que soit le statut de résidence légale ou la citoyenneté.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données INS - Données MF, MP	- Secteur Economique	INS	- Annuel
Cible 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.			
Indicateur 8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe			
Définition et méthode de calcul : La part de l'emploi informel dans l'emploi total non agricole se réfère à l'emploi dans les emplois informels exprimé en pourcentage de l'emploi total non agricole. L'emploi informel comprend les personnes qui, dans leurs emplois principaux ou secondaires, étaient: a) Travailleurs autonomes, employeurs et membres de coopératives de producteurs employés dans leurs propres entreprises du secteur informel. Le caractère informel de leur travail résulte directement des caractéristiques de l'entreprise; B) Les travailleurs à leur propre compte engagés dans la production de biens exclusivement destinés à leur propre usage final par leur ménage (par exemple, l'agriculture de subsistance ou la construction autonome de logements propres), si elles sont couvertes; (C) Contribuer aux travailleurs familiaux, qu'ils exercent ou non dans des entreprises du secteur formel ou informel. La nature informelle de leur travail s'explique par le fait que les travailleurs familiaux qui en ont besoin n'ont généralement pas de contrats d'emploi explicites et écrits et que leur emploi n'est			

généralement pas assujetti à la législation du travail, à la sécurité sociale, aux conventions collectives, etc. E) Les employés occupant des emplois informels, qu'ils soient employés par des entreprises du secteur formel, des entreprises du secteur informel ou des travailleurs domestiques rémunérés par les ménages. On considère que les employés ont des emplois informels si leur relation de travail est, en droit ou en pratique, non assujettie à la législation nationale du travail, à l'impôt sur le revenu, à la protection sociale ou au droit à certaines prestations d'emploi (congrés payés annuels ou en congé de maladie, etc.) pour des raisons telles que Comme: la non-déclaration des emplois ou des employés; Emplois occasionnels ou emplois d'une durée limitée; Emplois avec des heures de travail ou des salaires inférieurs à un seuil spécifié (par exemple pour les cotisations de sécurité sociale); Emploi par des entreprises non constituées en société ou par des personnes dans des ménages; Les emplois où le lieu de travail de l'employé est situé à l'extérieur des locaux de l'entreprise de l'employeur (par exemple, les travailleurs sortants sans contrat de travail); Ou emplois, pour lesquels la réglementation du travail n'est pas appliquée, non appliquée ou non respectée pour toute autre raison. Les critères opérationnels utilisés par les pays pour définir les emplois informels des employés comprennent le manque de couverture par le système de sécurité sociale, le manque de droit à un congé annuel ou par maladie payé ou un manque de contrat de travail écrit.

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Enquête sur L'emploi ET secteur informel	- Sexe - Milieu de résidence - région - Niveau d'instruction - Age	INS	- ponctuel

Cible 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Indicateur 8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap

Définition et méthode de calcul : L'écart salarial entre hommes et femmes mesure la différence relative entre les gains horaires moyens pour les hommes et les gains horaires moyens pour les femmes. Il est calculé comme la différence entre le salaire horaire moyen brut des employés masculins et féminin exprimé en pourcentage du salaire horaire moyen brut des employés masculins. Les gains se rapportent à la rémunération régulière reçue des employeurs, en espèces et en nature, et comprend les salaires et salaires directs pour le temps travaillé ou le travail effectué, la rémunération pour le temps non travaillé (par exemple, les congés annuels payés), ainsi que les primes et les gratifications régulièrement reçues. Il exclut les cotisations versées par les employeurs aux régimes de sécurité sociale et de retraite à l'égard de leurs employés, aux prestations reçues par les employés en vertu de ces régimes et aux indemnités de départ et de cessation d'emploi.

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- ECVMA - Dossiers administratifs.	- Genre - profession - Région	INS	- Trois (3) ans

Indicateur 8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap

Définition et méthode de calcul : Le taux de chômage est calculé en divisant le nombre total de chômeurs (pour un pays ou un groupe spécifique de travailleurs) par la main-d'œuvre correspondante, qui est elle-même la somme du total des personnes employées et des chômeurs dans le groupe. Les personnes en situation de chômage sont définies comme étant toutes celles en âge de travailler qui ne travaillaient pas, exerçaient des activités pour chercher un emploi au cours d'une période récente spécifiée et étaient actuellement disponibles pour occuper un emploi en raison d'une opportunité d'emploi.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- ECVMA - RGPH	- Sexe - Age - profession - Région - Milieu de Résidence	INS	- Trois (3) ans
Cible 8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés			
Indicateur 8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce			
Définition et méthode de calcul : Les décaissements totaux de l'aide publique au développement (APD) qui sont considérés comme des aides au commerce. Les données sont exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MP ; MC ; MF	- Fournisseur - type de financement, - type de ressources fournies.	DS Ministère du Commerce	Annuel
Cible 8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail			
Indicateur 8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB			
Définition et méthode de calcul : Cet indicateur représente le total des dépenses publiques dans les programmes de protection sociale et d'emploi exprimés en pourcentage du budget national et du produit intérieur brut (PIB). Il comprend également le taux de couverture de la négociation collective, qui est calculé en pourcentage des employés dont la rémunération et les conditions d'emploi sont déterminées par une ou plusieurs conventions collectives.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MP ; MC ; MF, MJS,	- Sexe - activité économique principale	DS MF	Annuel

CHAPITRE IX : OBJECTIF 9- METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION SOUTENABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

L'infrastructure (route, Equipements divers), l'industrialisation et l'innovation constituent la clé du développement d'un pays. Ainsi, pour mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation que vise l'ODD 9, trois cibles à prioriser ont été retenues comme prioritaires, auxquelles il faut ajouter trois (3) autres cibles de mise en œuvres soit un ensemble de six (6) qui cumule neuf (9) indicateurs dont les métadonnées sont définies dans le tableau ci-dessous.

Tableau 09: Cibles priorisées, indicateurs et métadonnées des indicateurs ODD9 /2030

OBJECTIF 9- METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE RESILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION SOUTENABLE QUI PROFITE A TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION			
Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.			
Indicateur 9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année			
Définition et méthode de calcul : Cet indicateur mesure pour un pays donné la proportion de la population vivant dans le milieu dit rural se situant à moins de deux (2) Kilomètres d'une route praticable en toute période. Numérateur : Population ayant accès à une route praticable (vivant à moins de deux kilomètres) Dénominateur : Population totale vivant dans le milieu rural			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données Ministère de l'Equipement - ECVMA - Données MT	- Région	DS MEq	- Deux (2) ans - Trois (3) ans - Annuel
Indicateur 9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport			
Définition et méthode de calcul : Les délais moyens d'expédition des colis / délais de livraison des colis, par pays, pour les services de colis domestiques et internationaux, et par produit: c'est le niveau de fiabilité des services de livraison de colis domestiques ou internationaux et de différents produits échangés entre pays. Ce ratio est déterminé après avoir divisé le temps moyen de livraison des colis par le temps d'expédition standard prévu pour la livraison des colis au niveau national ou international et au niveau du produit en fonction de la disponibilité des données.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
-Données MT (Ministre du transport)	- Type de fret - Moyen transport	DS MT	- Annuel

<p>Cible 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.</p>			
<p>Indicateur 9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant</p>			
<p>Définition et méthode de calcul : La valeur ajoutée manufacturière (VAM) est la valeur totale des biens et des services, déduction faite de la consommation intermédiaire. Il est généralement compilé comme la somme de la valeur ajoutée de toutes les unités d'activité de fabrication en exploitation pendant la période de référence. Il peut être présenté en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) ainsi que par habitant pour toute année de référence. Les taux de croissance de la VAM sont donnés à prix constants.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données des comptes nationaux (INS)	Secteur manufacturier	INS	- Annuel
<p>Indicateur 9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total</p>			
<p>Définition et méthode de calcul : Cet indicateur est calculé comme le nombre de personnes employées dans le secteur industriel divisé par l'emploi total. Les personnes employées sont définies comme étant toutes celles en âge de travailler qui, au cours d'une courte période de référence, ont exercé une activité pour produire des biens ou fournir des services à des fins de rémunération ou de profit. Le secteur de l'industrie comprend les mines, les carrières, la fabrication, la construction et les services publics (électricité, gaz et eau).</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- ECVMA - Enquête sur l'emploi et le secteur informel	- Sexe - profession - Région - Secteur	- INS	- Trois (3) ans
<p>Cible 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.</p>			
<p>Indicateur 9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB</p>			
<p>Définition et méthode de calcul : La recherche et le développement expérimental (R&D) comprennent des travaux créatifs entrepris de manière systématique afin d'accroître le stock de connaissances, y compris la connaissance de l'homme, la culture et la société, et l'utilisation de ce stock de connaissances pour concevoir de nouvelles applications. Les dépenses intra-muros sont toutes des dépenses pour la R&D réalisées au sein d'une unité statistique ou d'un secteur de l'économie au cours d'une période donnée, quelle que soit la source des fonds. Les chercheurs sont des professionnels engagés dans la conception ou la création de nouvelles connaissances, produits, procédés, méthodes et systèmes et aussi dans la gestion des projets concernés. Cet Indicateur renseigne les dépenses dans ce domaine par rapport au PIB</p>			

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données MESRI - Statistique du MF	- source de financement - domaine scientifique - type de recherche	DS MESRI	- ANNUEL
Indicateur 9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants			
Définition et méthode de calcul : Cet indicateur qui renseigne l'intensité de la recherche dans le pays indique la portion des chercheurs dans la population globale.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données MESRI	- source de financement - domaine scientifique - type de recherche	DS MESRI	- Annuel
Cible 9. a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement			
Indicateur 9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures			
Définition et méthode de calcul : Montant de l'investissement dans l'infrastructure, l'infrastructure se réfère ici au logement, à l'eau, à l'assainissement, au transport et à la communication. Le montant total de l'investissement dans ces secteurs indique la mise en œuvre des ODD par rapport à l'infrastructure. Cet indicateur représente le total des investissements destinés à la construction d'infrastructures			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données MP, MEq	- types d'infrastructure - Secteurs	DS MEq	Annuel
Cible 9. b Soutenir les activités de recherche -développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique, notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises			
Indicateur 9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de Moyenne et Haute Technologie (MHT)			
Définition et méthode de calcul : La classification de l'industrie par l'intensité technologique est basée sur la consommation de R & D dans la production manufacturière. Plus haut, la part des dépenses de R & D augmente le niveau d'intensité technologique. Les secteurs MHT sont classés à un niveau à 3 chiffres de la Classification Internationale Type par Industrie (CITI). Numérateur : somme de la valeur ajoutée de MHT Dénominateur : valeur ajoutée totale de la fabrication.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données Comptes Nationaux(INS)	- types d'industrie - Secteurs	INS	Annuel

Cible 9. c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Indicateur 9. c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie

Définition et méthode de calcul : Le pourcentage de la population couverte par un réseau mobile, ventilé par technologie, désigne le pourcentage d'habitants vivant dans la limite d'un signal mobile-cellulaire, qu'ils soient ou non des abonnés ou des utilisateurs de téléphones mobiles. Ceci est calculé en divisant le nombre d'habitants dans la portée d'un signal mobile-cellulaire par la population totale et en multipliant par 100.

L'indicateur est basé sur l'endroit où vit la population, et pas où elle travaille, où va à l'école, etc. Lorsqu'il y a plusieurs opérateurs offrant le service, le nombre maximal de population couvert devrait être signalé. La couverture devrait se référer aux technologies mobiles à large bande (3G et plus) et à la bande étroite (2G)

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Statistiques du Ministère des technologies de l'information et de la communication	- Type de technologie	DS Ministère des postes, télécommunication et l'économie numérique	Annuel

CHAPITRE X : OBJECTIF 10 – REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN

Pour réduire les inégalités entre les pays et leur sein, que vise l'ODD dix (10), trois cibles de résultats ont été retenues comme prioritaires par le pays. A Celles-ci, il faut ajouter trois (3) autres cibles dites cibles destinées à la mise œuvre des ODD. Elles permettront de réaliser l'objectifs dix (10) à l'horizon 2030, et sont mesurées par six (6) indicateurs dont les métadonnées sont ci-dessous définis (tableau 10).

Tableau 10: Cibles priorisées, indicateurs et métadonnées des indicateurs ODD10 /2030

OBJECTIF 10 – REDUIRE LES INEGALITES ENTRE LES PAYS ET EN LEUR SEIN			
Cible 10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.			
Indicateur 10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population			
Définition et méthode de calcul : Le «Revenu réel du ménage disponible» est la somme des salaires, des revenus mixtes, du revenu net de l'immobilier, des transferts courants nets et des prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature, moins les impôts sur le revenu et la richesse et les cotisations de sécurité sociale après ajustement pour les variations de prix . NB : certaines informations ne pouvant pas être disponibles, un proxy sera calculé.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- ECVMA	<ul style="list-style-type: none"> - Sexe - l'âge - Région - Le handicap - le statut migratoire 	INS	- Trois (3) ans
Cible 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.			
Indicateur 10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap			
Définition et méthode de calcul : L'indicateur est calculé en fonction de la proportion de personnes vivant dans les ménages (ajusté pour la taille du ménage) inférieur à 60% du revenu médian national, en utilisant les estimations du sous-groupe pondéré par population des enquêtes auprès des ménages.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- ECVMA	<ul style="list-style-type: none"> - Sexe - âge - région - handicap - le statut migratoire 	INS	- trois (3) ans
Cible 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.			

Indicateur 10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux			
<p>Définition et méthode de calcul : La définition de la part du travail est basée sur l'OIT et a augmenté avec les transferts de protection sociale, y compris (mais pas seulement) les cotisations de sécurité sociale des employeurs.</p> <p>L'indicateur fournit et une mesure globale de l'inégalité des revenus primaires, offrant un aperçu du rôle que la protection sociale peut avoir pour la réduire.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - Données administratives. - les bases de données du BIT et du FMI - Système de comptabilité nationale pour 200 pays. 	<ul style="list-style-type: none"> - niveau de revenu national. 	DS Ministère de l'Emploi et du Secteur Informel	<ul style="list-style-type: none"> - Annuel
Cible 10. a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce			
Indicateur 10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits			
<p>Définition et méthode de calcul : Ensemble de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - Données Ministère du Commerce 	<ul style="list-style-type: none"> - types de lignes 	DS Ministère du Commerce	Annuel
Cible 10. b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux			
Indicateur 10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)			
<p>Définition et méthode de calcul : il s'agit de l'aide publique au développement nette (APD) à tous les pays figurant sur la liste du CAD des bénéficiaires de l'APD et de l'aide publique nette au développement aux pays les moins avancés, aux PEID et aux PMA, ainsi qu'aux pays africains. Les données sont généralement exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen, ou en pourcentage du revenu national brut (RNB) des pays fournisseurs.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - Données MP 	<ul style="list-style-type: none"> - secteur assisté - type de financement - type de ressources fournies. 	DS MP	Annuel
Cible 10. c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %			

Indicateur 10. c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré			
Définition et méthode de calcul : Frais payés, y compris les coûts indirects pour les taux de change gonflés, divisés par le montant remis.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - Les données des corridors migratoires. - la base de données existante sur les prix des envois de fonds: http://remittanceprices.worldbank.org/fr (base de sondage, shopping mystère) 	<ul style="list-style-type: none"> - Région - destination 	DS MF	Annuel

CHAPITRE XI : OBJECTIF 11 – VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENTS ET SOUTENABLES

Pour le suivi de l'ODD onze (11) qui vise des villes et des établissements humains ouverts à tous, surs, résilients et soutenables à l'horizon 2030, huit (8) indicateurs ont été définis pour les six cibles dont trois priorisées par le pays et trois (3) de mise en œuvre applicables à tous les pays. Les métadonnées des indicateurs de ces cibles sont définies dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11: Cibles priorisées, indicateurs et métadonnées des indicateurs ODD11 /2030

OBJECTIF 11 – VILLES ET LES ETABLISSEMENTS HUMAINS OUVERTS A TOUS, SURS, RESILIENTS ET SOUTENABLES			
Cible 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.			
Indicateur 11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats			
Définition et méthode de calcul : Proportion de personnes vivant dans des ménages dépourvues d'au moins une des cinq conditions habituelles suivantes: accès à l'eau améliorée; accès à des installations d'assainissement améliorées; surface suffisante (pas surpeuplée); logement durable; et la sécurité de la tenure.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - ECVMA. - RGPH - EDS 	<ul style="list-style-type: none"> - Sexe CM - âge CM - région - handicap - religion - statut migratoire 	INS	<ul style="list-style-type: none"> - Trois (3) ans - Cinq (5) ans
Cible 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.			
Indicateur 11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique			
Définition et méthode de calcul : rapport entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - NU-Habitat collecte des données sur cet indicateur pour près de 300 villes - Les données sont disponibles pour toutes les villes et pays (données démographiques ONU DESA) et les images satellites. 	<ul style="list-style-type: none"> - Région - Principales villes 	<ul style="list-style-type: none"> - DS Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, - DS Ministère du Domaine et Habitat 	<ul style="list-style-type: none"> - Annuel

Indicateur 11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique			
Définition et méthode de calcul : Ensemble de villes dotées d'un mécanisme de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique par rapport au total des villes du pays.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - Données administratives Ministère en charge de la décentralisation, - Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, - Ministère du Domaine et Habitat 	<ul style="list-style-type: none"> - Estimations nationales: total. - Estimations globales: total, par région, niveau de revenu national. 	<ul style="list-style-type: none"> - DS Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - DS Ministère du Domaine et Habitat 	<ul style="list-style-type: none"> - Annuel
Cible 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.			
Indicateur 11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville			
Définition et méthode de calcul : Le taux de recyclage est le tonnage recyclé à partir des déchets municipaux divisé par les déchets municipaux totaux. Le recyclage comprend le recyclage des matériaux, le compostage et la digestion anaérobie. Les déchets municipaux consistent en une grande partie des déchets générés par les ménages, mais peuvent aussi inclure des déchets similaires générés par les petites entreprises et les institutions publiques et collectés par la municipalité; cette dernière partie des déchets municipaux peut varier d'une municipalité à l'autre et d'un pays à l'autre, selon le système local de gestion des déchets.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
<ul style="list-style-type: none"> - Données Ministère de la Salubrité urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Villes - Types de déchets 	DS Ministère de la Salubrité urbaine	Annuel
Indicateur 11.6.2 Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants			
Définition et méthode de calcul : Il s'agit du niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants y résidant.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> - Région 	DS MEDD	Annuel
Cible 11. A Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale			
Indicateur 11. A.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville.			

Définition et méthode de calcul : Cet indicateur donne la proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux utilisant les projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données Ministère du Développement Communautaire	- Région	DS MDC/AT	Annuel
Cible 11. b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de Villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux			
Indicateur 11. b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe			
Définition et méthode de calcul : Existence des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données du Ministère en charge de la gestion des catastrophes	- Région	DS du Ministère en Charge de la gestion Catastrophe	Annuel
Cible 11. c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux			
Indicateur 11. c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux			
Définition et méthode de calcul : Il exprime l'aide publique au développement nette totale (APD) allouée aux secteurs de la construction et du développement urbain et de la gestion dans les pays les moins avancés. Les données sont exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données MP	NA	DS MP (DGPD/DPI)	Annuel

CHAPITRE XII : OBJECTIF 12 – INSTAURER DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION SOUTENABLES

Pour instaurer des modes de consommation et de production soutenables à travers l'ODD 12, six indicateurs ont été retenus pour les cinq cibles dont deux priorisées par le pays et trois cibles de mise en œuvre applicables à tous les pays ayant adopté les ODD.

Les métadonnées pour le calcul de ces indicateurs sont définies dans le tableau ci-dessous (tableau 12)

Tableau 12: Cibles priorisées, indicateurs et métadonnées des indicateurs ODD12 /2030

OBJECTIF 12 – INSTAURER DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION SOUTENABLES			
Cible 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.			
Indicateur 12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB			
Définition et méthode de calcul : Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données DS/M.Mines, Pétrole et Energie		Voir INS, DS/M.Mines, Pétrole et Energie	Annuel
Indicateur 12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB			
Définition et méthode de calcul : Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données M/Mines, Pétrole et Energie	- Région	- DS M/Mines, Pétrole et Energie	- Annuel
Cible 12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.			
Indicateur 12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics			
Définition et méthode de calcul : Cet indicateur renseigne au niveau national l'existence de plan d'actions en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics et une stratégie régionale de l'UEMOA.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données DG/PMP/DSP/MF	NA	- DS MF	- Annuel

Cible 12. a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables			
Indicateur 12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles			
Définition et méthode de calcul : cet indicateur fournit le montant total de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données DGInv/MP - DS/MES/RI	- Secteur	DGInv/MP; DS/MES/RI	Annuel
Cible 12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux			
Indicateur 12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord			
Définition et méthode de calcul : cet indicateur renseigne l'existence d'une stratégie nationale du Développement durable du Tourisme (SNDDT/MT/A) au Niger.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données DS/Ministères du Pétrole et de l'Energie	- secteur	DS et DGT/H/MTA	Annuel
Cible 12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées			
Indicateur 12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles			
Définition et méthode de calcul : Cet indicateur estime le montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données DS/Ministères du Pétrole et de l'Energie	- Secteur	DS/Ministères du Pétrole et de l'Energie	Annuel

CHAPITRE XIII : OBJECTIF 13 – MESURES URGENTES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS

Pour prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions deux (2) cibles ont été retenues comme prioritaires parmi les cibles à prioriser. En outre, deux (2) cibles ont été définies pour la mise en œuvre de cet objectif, soit un ensemble de quatre (4) cibles pour lesquels six (6) indicateurs de mesure ont été définis dont les métadonnées sont définies dans le tableau ci-dessous (tableau 13)

Tableau 13: Cibles priorisées, indicateurs et métadonnées des indicateurs ODD13 /2030

OBJECTIF 13 – MESURES URGENTES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS REPERCUSSIONS			
Cible 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.			
Indicateur 13.1.1 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe			
Définition et méthode de calcul : Il renseigne l'existence ou non de stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe au Niger.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données Ministère en charge de la Gestion des catastrophes.	- Région	DS Ministère en charge de la gestion des catastrophes	Annuel
Indicateur 13.1.2 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes			
Définition et méthode de calcul : Il dénombre le nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes dans toute la population.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données Ministère en charge de la Gestion des catastrophes	- Région	DS Ministère en charge de la gestion des catastrophes	- Annuel
Cible 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.			
Indicateur 13.3.1 Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide			
Définition et méthode de calcul : Il consiste à vérifier, si le Niger a intégré dans ses programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité

- Données Ministère en charge de l'éducation et de la formation	- Type d'enseignement	DS ministères en charge de l'éducation et de la formation	- Annuel
Indicateur 13.3.2 Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement			
Définition et méthode de calcul : Le pays a-t-il fait état de renforcement de ses capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les actions en faveur du développement			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données MEDD	NA	DS et les DG/MEDD, CNEDD	Annuel
Cible 13.a Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires			
Indicateur 13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) total des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars			
Définition et méthode de calcul : Il s'agit du montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données DG Inv/MP		DGInv/MP	ANNUEL
Cible 13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés			
Indicateur 13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités			
Définition et méthode de calcul : Pays les moins avancés comme le Niger et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données DGInv/MP		DGInv/MP	Annuel

CHAPITRE XV : OBJECTIF 15 – PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION

Pour la réalisation de l'objectif quinze (15) qui vise à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification trois cibles ont été retenues comme prioritaires parmi les cibles à prioriser, auxquelles s'ajoutent trois (3) cibles de mise en œuvres. Elles sont mesurées dans la réalisation du progrès à travers six (6) indicateurs dont les métadonnées sont définies dans le tableau ci-dessous (tableau 15).

Tableau 15: Cibles prioritées, indicateurs et métadonnées des indicateurs ODD15 /2030

OBJECTIF 15 – PRESERVER ET RESTAURER LES ECOSYSTEMES TERRESTRES, LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION			
Cible 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.			
Indicateur 15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts			
Définition et méthode de calcul : L'indicateur est déjà inclus parmi les indicateurs pour les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (indicateur 7.1 "Proportion des terres couvertes par la forêt"). Afin de fournir une définition précise de l'indicateur, il est crucial de fournir une définition de «Forêt» et «Superficie totale des terres». Selon les définitions de la FAO, la forêt est définie comme «un terrain de plus de 0,5 hectare avec des arbres de plus de 5 mètres et une couverture de canopée de plus de 10 pour cent, ou des arbres pouvant atteindre ces seuils in situ. Il n'inclut pas les terres qui sont principalement sous l'occupation des terres agricoles ou urbaines ».			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données MEDD	- Région	DS/DGEF/MEDD	Annuel
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.			
Indicateur 15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées			
Définition et méthode de calcul : L'indicateur «tendances de la dégradation des sols» montre les tendances de la dégradation, de la stabilité ou de l'amélioration des terres au niveau mondial, régional et national. Ces tendances sont déterminées en fonction d'une ligne de base définie par l'étendue spatiale actuelle des terres dégradantes, stables et améliorées. L'unité de mesure de l'indicateur est la superficie spatiale (ha, km ²) ou la proportion (%) de terres dégradées, stables et améliorées par unité terrestre de référence (par exemple, national, sous-national, type d'utilisation / couverture). L'unité de déclaration spatiale minimale est de 100 ha ou 1 km ² . À l'aide d'une approche à plusieurs niveaux, la dérivation de l'indicateur "Tendances de la dégradation des sols" repose sur l'utilisation synoptique des tendances de l'utilisation / couverture, des tendances de la productivité des terres (Niveau 2a) et des tendances des stocks de carbone organique du sol (Niveau 2b), tous disponibles via de nombreuses sources de données mondiales largement utilisées.			

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données MEDD	- Région	- DS/DGEF/MEDD	- Annuel
Cible 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.			
Indicateur 15.5.1 Indice de la Liste rouge			
<p>Définition et méthode de calcul : L'indice de liste rouge est un indicateur polyvalent qui mesure le changement global du risque d'extinction dans les groupes d'espèces. Il est basé sur le nombre d'espèces dans chaque catégorie de risque d'extinction sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées. Cet indicateur est exprimé en indice allant de 0 à 1.</p> <p>Le ILR de l'UICN est calculé à un moment donné en multipliant d'abord le nombre d'espèces dans chaque catégorie de liste rouge par un poids (allant de 1 pour «Près d'un menacé» à 5 pour «Extinct» et «Extinct in the Wild») et la sommation ces valeurs. Ceci est ensuite divisé par un score maximal de menace qui est le nombre total d'espèces multiplié par le poids attribué à la catégorie «Extinct». Cette valeur finale est soustraite de 1 pour donner la valeur ILCN ILR.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données MEDD	- Région	- DS/DGEF/MEDD	- Annuel
Cible 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement.			
Indicateur 15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes			
<p>Définition et méthode de calcul : Les engagements totaux en matière d'aide publique au développement (APD) ont été marqués avec le marqueur de la biodiversité, qui fait partie du système Rio Marker de l'OCDE. Données exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données MP	- secteur	DS MP	Annuel
Cible 15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement			
Indicateur 15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes			
<p>Définition et méthode de calcul : Engagements totaux d'aide publique au développement (APD) au secteur forestier. Les données sont exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité

- Données MP	- fournisseur ; - type de financement - type de ressources fournies	DS MP	Annuel
Cible 15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance			
Indicateur 15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages			
<p>Définition et méthode de calcul : Cet indicateur estime la proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce général des espèces de faune et de flore sauvages.</p> <p>Numérateur : braconnage et du trafic illicite</p> <p>Dénominateur : commerce des espèces de faune et de flore sauvages</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- DS/DGEF/MEDD	- Espèces	DS/DGEF/MEDD	Annuel

CHAPITRE XVI : OBJECTIF 16 – - PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER A TOUS L'ACCES A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES

L'objectif seize (16) vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes. Dans le cadre de la mise en œuvre de cet objectif, cinq (5) cibles sont poursuivies dont trois (3) retenues comme prioritaires parmi les cibles à prioriser et deux (2) cibles de mise en œuvre qui s'appliquent à tous les pays.

Pour l'ensemble de ces cibles, sept (7) indicateurs ont été définies dont les métadonnées sont définies dans le tableau ci-dessous (tableau 16).

Tableau 16: Cibles priorisées, indicateurs et métadonnées des indicateurs ODD16 /2030

OBJECTIF 16 – - PROMOUVOIR L'AVENEMENT DE SOCIETES PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER A TOUS L'ACCES A LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, A TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES			
Cible 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.			
Indicateur 16.3.1 Proportion de victimes de maux au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus			
Définition et méthode de calcul : Nombre de victimes de crimes violents (agressions physiques ou sexuelles) au cours des 12 mois précédents qui ont signalé leur dernier incident aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus, en pourcentage de toutes les victimes d'actes criminels au cours des 12 mois précédents. Les autorités compétentes comprennent la police, les procureurs ou d'autres autorités compétentes pour enquêter sur certains crimes (corruption ou fraude), alors que les «autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus» peuvent inclure une variété d'institutions ayant un rôle dans la justice informelle ou le règlement des différends (p. Ex. Chefs tribaux ou religieux, aînés du village, leaders communautaires), à condition que leur rôle soit officiellement reconnu par les autorités de l'État. Numérateur : Nombre de victimes de crimes violents au cours des 12 mois précédents qui ont signalé leur dernier incident aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus. Dénominateur : toutes les victimes d'actes criminels au cours des 12 mois précédents			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- ENISED	- Sexe - type de crime - contexte de migration - Région - Milieu	INS	- Cinq (5) ans

Indicateur 16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement			
<p>Définition et méthode de calcul : Le nombre total de personnes détenues qui n'ont pas encore été condamnées, en pourcentage du nombre total de personnes détenues à une date déterminée. «Condamné» désigne les personnes qui ont fait l'objet d'une procédure pénale qui ont reçu une décision d'une autorité compétente concernant leur condamnation ou leur acquittement. Aux fins de l'indicateur, les personnes qui ont reçu une décision «non définitive» (par exemple, lorsqu'une condamnation est susceptible d'appel) sont considérées comme «condamnées».</p> <p>Indicateur Proxy : population de prévenus à la place de population carcérale</p> <p>Numérateur : nombre total de personnes détenues qui n'ont pas encore été condamnées.</p> <p>Dénominateur : nombre total de personnes détenues à une date déterminée.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données du MJ	- Âge - Sexe - durée de la détention avant le procès - Région	- DS/MJ	- Annuel
Cible 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.			
Indicateur 16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)			
<p>Définition et méthode de calcul : la composition du résultat des dépenses par rapport au budget original approuvé, considère (i) la variation entre le budget approuvé et les dépenses finales pour l'année pour chaque fonction majeure (comparable à un secteur) (ii) variation des dépenses du budget initial par classification économique et (iii) montant moyen imputé à la réserve pour éventualités au cours des 3 dernières années.</p> <p>Numérateur : Dépenses publiques primaires par secteur</p> <p>Dénominateur : Budget initial approuvé par secteur</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- Données pour 149 pays disponibles sur www.pefa.org . - Données MF	- différentes dépenses sectorielles	- DS/MF	- Annuel
Indicateur 16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante			
<p>Définition et méthode de calcul : cet indicateur fournit une mesure objective des actions gouvernementales de lutte contre la corruption en renforçant leur résilience institutionnelle et législative. Le taux de mise en œuvre devient donc un critère individuel et national pour surveiller les progrès accomplis dans l'amélioration de leur résilience face à la corruption.</p> <p>Numérateur : population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante</p> <p>Dénominateur : Population totale ayant fait recours à un service public.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- ENISED	- Types de services - Sexe - Age - Région	INS	- Cinq (5) ans

	- Milieu		
Cible 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.			
Indicateur 16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge			
<p>Définition et méthode de calcul : Cet indicateur fournit la proportion d'enfants de moins de cinq ans dont les naissances sont déclarées comme étant enregistrées auprès des autorités civiles nationales compétentes.</p> <p>Numérateur : nombre d'enfants de moins de cinq ans dont les naissances sont déclarées être enregistrées auprès des autorités civiles nationales concernées</p> <p>Dénominateur : nombre total d'enfants de moins de cinq ans dans la population.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- ENISED - EDS	- Sexe - Age - Milieu - Quintiles de richesse - Région	INS	- Cinq (5) ans
Cible 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement			
Indicateur 16.a.1 Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris			
<p>Définition et méthode de calcul : Nombre de victimes de crimes violents (agressions physiques ou sexuelles) au cours des 12 mois précédents qui ont signalé leur dernier incident aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus, en pourcentage de toutes les victimes d'actes criminels au cours des 12 mois précédents.</p> <p>Les autorités compétentes comprennent la police, les procureurs ou d'autres autorités compétentes pour enquêter sur certains crimes (corruption ou fraude), alors que les «autres mécanismes de règlement des conflits officiellement reconnus» peuvent inclure une variété d'institutions ayant un rôle dans la justice informelle ou le règlement des différends (p. Ex. Chefs tribaux ou religieux, aînés du village, leaders communautaires), à condition que leur rôle soit officiellement reconnu par les autorités de l'État.</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- ENISED	- Sexe - type de crime - contexte de migration - Région - Age	INS	Annuel
Cible 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable			
Indicateur 16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme			
<p>Définition et méthode de calcul : L'indicateur est calculé en fonction du pourcentage de personnes déclarant avoir été personnellement victimes de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 derniers mois sur la base d'un motif de discrimination interdit en vertu du droit international des droits de l'homme.</p>			

Numérateur : personnes déclarant avoir été personnellement victimes de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 derniers mois sur la base d'un motif de discrimination interdit en vertu du droit international des droits de l'homme.

Dénominateur : Population adulte totale

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
- ENISED	<ul style="list-style-type: none"> - motif de discrimination - Age, - Sexe, - Région - Milieu 	INS	- Cinq (5) ans

CHAPITRE XVII : OBJECTIF 17 – RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

L'objectif dix-sept (17) de l'agenda 2030 vise à renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. A la différence des autres objectifs, les cibles de dernier ne sont pas à prioriser, et sont toutes applicables aux pays.

Tableau 17: Cibles prioritaires, indicateurs et métadonnées des indicateurs ODD17 /2030

OBJECTIF 17 – RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER			
Cible 17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes			
Indicateur 17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source			
Définition et méthode de calcul : Total des impôts en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Dans la classification de l'OCDE, le terme «taxes» est défini comme des paiements obligatoires non versés aux administrations publiques. La définition de gouvernement suit celle du Système de comptabilité nationale de 2008 (SCN) Numérateur : Total des recettes publiques par source Dénominateur : Produit Intérieur Brut (PIB) par source			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MF PIB (INS)	- source	DS MF INS	Annuel
Indicateur 17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux			
Définition et méthode de calcul : la Proportion du budget national financé par les impôts nationaux. Numérateur : les impôts nationaux Dénominateur : budget national			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MF	Types de recettes	- DS MF	- Annuel
Cible 17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés			
Indicateur 17.2.1 Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE			

Définition et méthode de calcul : l'aide publique nette au développement aux pays les moins avancés, aux PEID et aux PMA, ainsi qu'aux pays africains. Les données sont généralement exprimées en dollars américains au taux de change annuel moyen, ou en pourcentage du revenu national brut (RNB) des pays fournisseurs.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MP	- pays donateurs - type de financement - type de ressources fournies	MP	Annuel
Cible 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement			
Indicateur 17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud -Sud, en proportion du budget national total			
Définition et méthode de calcul : Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud -Sud, en proportion du budget national total Numérateur : Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud -Sud Dénominateur : budget national total			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MP, MF	- secteur - type de financement - type de ressources fournies	DS MP	Annuel
Indicateur 17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total			
Définition et méthode de calcul : Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total Numérateur : Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) Dénominateur : PIB du pays			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MP ; MF ; BCEAO PIB (INS)	- Pays d'envoi	DGE/MP INS	Annuel
Cible 17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés			
Indicateur 17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services			
Définition et méthode de calcul : Service de la dette en proportion des exportations de biens et services Numérateur : Service de la dette total Dénominateur : l'ensemble des exportations de biens et services			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MF Exportation des biens et services (INS)	- Types de dettes	DS MF INS	Annuel

Cible 17.5 Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés			
Indicateur 17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés			
Définition et méthode de calcul : adoption et mise en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés (oui ou Non)			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MP, MF	- domaines	DS MP	Annuel
Cible 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies			
Indicateur 17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération			
Définition et méthode de calcul : Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MP, MESRI, MAE/C/IA/NE	- Domaines	DS MP	Annuel
Indicateur 17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion			
Définition et méthode de calcul : L'indicateur fixe les abonnements à large bande Internet, par vitesse, se réfère au nombre d'abonnements à large bande fixe à l'Internet public, divisé par la vitesse de téléchargement annoncée.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données DS M communication	- Débits - Milieu de résidence	DS M Communication	Annuel
Cible 17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord			
Indicateur 17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement			
Définition et méthode de calcul : Montant total des financements reçu par le Niger aux fins de la promotion des technologies respectueuses de l'environnement			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MP	- Secteur	DS MP	Annuel

Cible 17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications

Indicateur 17.8.1 Proportion de la population utilisant l'Internet

Définition et méthode de calcul : Cet indicateur est défini comme la proportion de personnes qui ont utilisé Internet depuis n'importe quel endroit au cours des trois derniers mois. Internet est un réseau informatique public mondial. Il permet d'accéder à un certain nombre de services de communication, y compris le World Wide Web, et porte des courriels, des nouvelles, des divertissements et des fichiers de données, quel que soit le périphérique utilisé (non supposé être uniquement par un ordinateur - il se peut aussi par téléphone mobile, Tablette, PDA, Machine à jeux, télévision numérique etc.). L'accès peut se faire via un réseau fixe ou mobile.
 Numérateur : Population adulte (18 ans et plus) utilisant internet
 Dénominateur : population adulte totale (18 ans et plus)

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Enquêtes auprès des ménages (ECVMA)	- Région - Sexe - Milieu - Statut d'occupation	INS	Trois (3) ans

Cible 17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire

Indicateur 17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement

Définition et méthode de calcul : Montant des aides non remboursables et des prêts contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement.

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MP	- Secteur	DS MP	Annuel

Cible 17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement

Indicateur 17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane

Définition et méthode de calcul : La moyenne tarifaire pondérée dans le monde est un indicateur qui fournit la valeur des droits de douane perçus par chaque pays importateur auprès de tous leurs partenaires commerciaux. L'unité de mesure sera en%. (taux de droit de douane du Niger)

Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
--------------------------------	---------------	-------------------------	-------------

Données MF	NA	DS MF	Annuel
Cible 17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020			
Indicateur 17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales			
<p>Définition et méthode de calcul : Cet indicateur fournit les exportations des pays en développement et des PMA de biens et de services vers le reste du monde. L'unité de mesure pourrait être en% (part des pays en développement et PMA des exportations mondiales) ou en valeur (c'est-à-dire USD 000). Alternativement, et afin de refléter le double objectif de la cible (c.-à-d. L'augmentation des exportations des pays en développement / le doublement des PMA par les exportations mondiales) 2 indicateurs différents qui peuvent être calculés à partir des mêmes données, à savoir: (1) Part dans les exportations mondiales (en%), (2) exportations des pays en développement (en termes de valeur). L'indicateur ne comprend pas l'exportation de pétrole et d'armes. (Valeur annuelle des exportations du Niger)</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données INS	- Secteurs - Destination	INS	Annuel
Cible 17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés			
Indicateur 17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement (PEID)			
<p>Définition et méthode de calcul : Tarifs moyens imposés par les pays développés aux produits agricoles, aux textiles et aux vêtements des pays en développement (Droits de Douane moyens appliqués au Niger par les pays développés)</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MF	- Sous-région	DS MF	Annuel
Cible 17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques			
Indicateur 17.13.1 Tableau de bord macroéconomique			
<p>Définition et méthode de calcul : Note élaborée par le comité de cadrage macroéconomique</p>			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Rapport MP cadrage macroéconomique	- Secteur économique	DS MP	Annuel
Cible 17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable			

Indicateur 17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable			
Définition et méthode de calcul : L'indicateur se réfère à l'expression par l'État de son consentement à être lié par un traité sur les droits de l'homme en vertu du droit international. Un «État partie» à un traité est un État qui a exprimé son consentement, par un acte de ratification, d'adhésion ou de succession, et lorsque le traité est entré en vigueur. Une valeur de 1 est attribuée à un «État partie» (ou à un État sur le point de devenir parti après réception officielle par le Secrétariat de la décision de l'État d'être partie) et 0 sinon. (existence des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable au Niger)			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MP	NA	DS MP	Annuel
Cible 17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable			
Indicateur 17.15.1 Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays			
Définition et méthode de calcul : Recours par les PTFs à des cadres de résultats et à des outils de planification propres au Niger			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MP	- Partenaires - Types d'Outils	DS MP	Annuel
Cible 17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable			
Indicateur 17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable			
Définition et méthode de calcul : Un pays est considéré comme ayant une évaluation mutuelle des progrès réalisés lorsque au moins 4 des 5 critères suivants sont respectés: <ul style="list-style-type: none"> • Une politique d'aide ou une politique de partenariat définit les priorités de coopération au développement du pays. • Des objectifs nationaux pour une coopération efficace en matière de développement existent tant pour le gouvernement des pays en développement que pour les fournisseurs de coopération pour le développement. • Les progrès ont été évalués régulièrement et conjointement par le gouvernement et les fournisseurs au niveau supérieur au cours des deux dernières années. • Les gouvernements locaux et les intervenants non exécutifs ont participé activement à ces examens. • Les résultats complets de l'examen ont été rendus publics en temps opportun. (Etat de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable)			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MP	- critères	DS MP	Annuel

Cible 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière			
Indicateur 17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile			
Définition et méthode de calcul : Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile.			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données MF	- partenaires	DS MF	Annuel
Cible 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays			
Indicateur 17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle			
Définition et méthode de calcul : La capacité des bureaux nationaux de statistique et d'autres organismes au sein des pays à faire le rapportage sur la diversité des indicateurs ODD est elle-même une mesure de la capacité, en particulier lorsque l'on pense à la complexité éventuelle du cadre des indicateurs ainsi qu'aux points de désagrégation			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données INS	- Objectifs	INS	Annuel
Indicateur 17.18.2 Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle			
Définition et méthode de calcul : Existence d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données INS	NA	INS	Annuel
Indicateur 17.18.3 Nombre de pays ayant un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement			
Définition et méthode de calcul : Existence d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données INS	NA	INS	Annuel
Cible 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement			

Indicateur 17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement			
Définition et méthode de calcul : Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques au Niger			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Rapport CRESS	NA	INS	Annuel
Indicateur 17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 %			
Définition et méthode de calcul : a) Réalisation d'un RGPH au cours des 10 dernières années ; b) le taux d'enregistrement des naissances et de décès par les services d'Etat civil			
Sources et collecte de données	Désagrégation	Structures responsables	Périodicité
Données INS	NA	INS	Dix (10) ans